

**Déclaration FSU  
CALR du Rectorat de l'Académie de Bordeaux  
Mercredi 28 juin 2023**



Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CALR,

La diminution du nombre d'élèves inscrit.es en optionnel ou bilingue en langue régionale dans le second degré est essentiellement due aux réformes du collège et du lycée qui ont vidé ces options et filières de leur attractivité. Cette refondation de l'école a eu des conséquences catastrophiques au lycée, particulièrement pour l'occitan, et sert d'argumentaire pour ne pas donner les moyens en heures et en postes nécessaires. La discontinuité de l'offre entre le premier degré et le second degré en occitan est flagrante : on trouve des bassins où le nombre d'écoles bilingues est conséquent mais où le collège de secteur propose une offre en-deçà des attentes (on aura seulement de l'optionnel alors qu'une filière bilingue s'imposerait). Ce phénomène de rupture explique la faiblesse des cohortes de certains établissements. Ce fléchissement est d'autant plus inquiétant qu'il augure des pronostics sombres pour le recrutement futur d'enseignants car le vivier à l'université se réduira au fur et à mesure des nombres toujours plus limités d'étudiant.es. C'est un engrenage délétère dont l'issue est plus que prévisible pour l'enseignement des langues régionales et/ou en langues régionales dans l'enseignement public en France.

Que compte mettre en place l'institution pour sortir de l'impasse qui mène à ne pouvoir aucun des 3 postes en Occitan au CAPES cette année ?

Dans le premier degré, l'offre généralisée d'une langue régionale sur un territoire est un autre levier dont l'administration doit s'emparer. Là encore nous nous heurtons au manque de moyens.

Une dotation spécifique 1er et 2nd degré permettrait de passer d'une politique de réponse à la demande à une politique de l'offre dans l'esprit de la loi Molac, politique volontariste qui irait à l'encontre de l'érosion actuelle.

La prudence et la frilosité de l'administration de l'Éducation Nationale à donner les moyens nécessaires à l'enseignement en langue régionale va à l'encontre de « l'attachement à la préservation et à la transmission des diverses formes du patrimoine linguistique et culturel des régions françaises » proclamé en haut lieu.

Par ailleurs, l'autorisation de composer en Langues Régionales pour les sciences serait une avancée importante si, ne concernant que les élèves d'associations privées et refusée aux élèves du public, elle ne constituait de fait une intolérable rupture de l'égalité citoyenne.

Enfin, le manque de matériel pédagogique récent reste une difficulté à laquelle se heurtent trop fréquemment les enseignant.es.

Les filières bilingues et immersives de l'Éducation Nationale doivent être renforcées et développées, conformément aux attentes des enseignant.es, des parents d'élèves et des élus.

Il faut améliorer le recrutement des enseignant.es en langues régionales en redonnant de l'attractivité à la profession.

La circulaire du 14 décembre 2021 spécifiant que les élèves ayant suivi le cursus bilingue peuvent présenter au baccalauréat des épreuves en langue régionale, fait l'objet d'une interprétation restrictive par le Ministère de l'Éducation Nationale.

En conclusion, nous sommes persuadé.es qu'il est grand temps de développer des filières bilingues avec une politique volontariste se déclinant en termes d'anticipation et d'incitation, de manière à augmenter le nombre d'enseignant.es formé.es en occitan et en basque, à même d'assurer tout type d'enseignement dans le premier et le second degré, développant les DNL de manière à atteindre une véritable parité horaire et permettant aux élèves de passer leurs examens en basque ou en occitan, garantissant ainsi le développement réel des filières et la cohérence des parcours.

**Pour la FSU, les représentant.es des personnels :**

**Cécile Senderain, Martial Peyrouny, Kei McGregor**